

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DDCT 26 Subventions fonds du Maire (22 000 euros) à 5 associations du 17^{ème} arrondissement.

M^{me} Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 octobre 2014, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 5 associations domiciliées dans le 17^{ème} arrondissement de Paris ou actives dans cet arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement, en date du 13 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pauline VERON, au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'Association Général des Familles (A.G.F) (1541 / 2014_04617), 26, rue Cardinet – 75017 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'association Espace 16 (20983 / 2014_04543), 16, rue Roger Bacon – 75017 Paris.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'association Foyer Daubigny (126381 / 2014_04207), 28, rue Daubigny – 75017 Paris.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'association PIVOD (11464 / 2014_04167), 30, rue Brey – 75017 Paris.

Article 5 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'Association de Sports Adaptés et de Loisirs de Paris (ASALP) (17159 / 2014_04066), 17, rue Stéphane Grappelli – 75017 Paris.

Article 6 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (17^{ème} arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2014.